



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 7

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M<sup>me</sup> MCGIFFORD, *ministre de l'Enseignement postsecondaire*, fait une déclaration au sujet du Mois de la prévention de la violence familiale, notamment au sujet d'un sondage d'opinion publique sur des questions liées à la violence familiale au Manitoba,

M<sup>me</sup> MITCHELSON et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* SELINGER dépose :

le rapport que prévoit l'article 20 de la *Loi sur les officiers publics* et daté du 21 novembre 2001;  
(Document parlementaire n° 63)

les rapports trimestriels de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba — période de six mois — du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2001.

(Document parlementaire n° 64)

L'Assemblée permet à M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK de déposer, au nom de M<sup>me</sup> la *ministre* FRIESEN, le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur l'élection des autorités locales/The Local Authorities Election Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. MAGUIRE, M<sup>me</sup> ASPER, MM. CUMMINGS, JENNISSON et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JENNISSON voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 13 novembre 2001 — il n'a pas mis fin à la médecine de couloir, il n'a pas réglé les problèmes endémiques de recrutement de professionnels de la santé dans la province, il n'a pas réduit les listes d'attente pour les soins de santé, il n'a pas doté le système de justice provincial de ressources suffisantes et n'a pas pu maintenir un nombre minimal de 1 180 agents de police dans la ville de Winnipeg, il n'a pas voulu rendre obligatoires les tests basés sur les normes pour la 6<sup>e</sup> année et le secondaire 1 et 4, mais il a toutefois annoncé la publication de rapports annuels portant sur les résultats et les réalisations scolaires des élèves dans toutes les matières et à tous les niveaux, il n'a pas assuré un avenir viable aux fermes familiales de la province, il n'a pas convenablement fait valoir les avantages de la diversification de l'économie rurale, il n'a pu garantir aux agriculteurs manitobains une indemnisation contre les pertes de revenus qui soit décente et il n'a pas élaboré une nouvelle stratégie de développement économique;

b) n'ait pas aidé le système de santé de la province à faire face aux défis qui se présentent;

c) n'ait pas réussi à faire comparaître Hydro-Manitoba devant la Régie des services publics, malgré l'engagement qu'il a pris à l'égard de projets qui risquent de coûter à la province 10 milliards de dollars;

d) n'ait pas dévoilé de stratégies de développement économique à long terme qui prévoient notamment un dégrèvement fiscal appréciable, ce qui a diminué la concurrentialité de la province sur les marchés nationaux et mondiaux;

e) n'ait pas mis en place des mesures efficaces visant, dans un contexte de ralentissement économique comme celui que nous vivons, à maintenir la croissance économique et à stimuler la création d'emplois, ce qui a fait du Manitoba un endroit moins attrayant où vivre, où s'établir, où investir et où élever une famille;

f) n'ait pas appuyé le député de Concordia qui a pris, au printemps dernier, un engagement envers les citoyens du Manitoba : « ...there will be no forced amalgamation (of school divisions). That is not the Manitoba way »;

g) n'ait pas conclu une entente prévoyant la création d'un programme national de sécurité du revenu agricole qui répondrait aux besoins des agriculteurs de la province;

h) n'ait pas, comme l'avait promis le député de Concordia et comme il avait été également promis à l'Assemblée législative le 9 mai 2001, organisé une rencontre entre le premier ministre et une délégation regroupant des représentants des milieux agricole, d'affaires et municipal visant à aider le secteur agricole à faire face aux défis qui se présentent;

i) n'ait pas assumé les conséquences de la piètre gestion de l'expansion des jeux de hasard qui s'est traduite par la création de cinq casinos des Premières nations;

j) ne se soit pas occupé de questions touchant les personnes âgées;

k) ne se soit pas occupé de questions touchant les femmes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK, MM. SCHULER et SCHELLENBERG, M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) ainsi que M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) interviennent.

M. REIMER exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke